

COMMUNE DE MAISONSGOUTTE

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de SELESTAT

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25/05/2022

SEANCE du 03 juin 2022

Sous la Présidence de Mr Christian HAESSLER, Maire

Nombre de Conseillers élus : 15 - En fonction : 15 - Présents :9

Absents excusés : Christian VEST qui donne procuration à Monique GUTHMANN
Anne SCHILDKNECHT qui donne procuration à Yves HOOG
Anaïs CAVAN qui donne procuration à Bernard WOLFF
Marlène MACKAW qui donne procuration à Xavier STOEFFLER
Éric HUBRECHT qui donne procuration à Alain ROESER
Marie FELIX

Secrétaire de séance : Gilles ZIMMERMANN

1) Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Le conseil approuve le compte-rendu de la séance du 01/04/2022.

2) DECI : changement de prestataire

Lors de sa séance du 23 juillet 2021, le Conseil Municipal a décidé de confier la mission de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) au cabinet QCS Services par le biais d'une commande groupée proposée par la Communauté de Communes.

Vu l'absence de réponse du Cabinet QCS Services,

Vu la nouvelle proposition faite par le Cabinet Batisafe pour la réalisation du schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie et la création de l'arrêté dressant l'inventaire des points d'eau incendie de la commune pour un montant de 1 683 € HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- Retirer la mission DECI au cabinet QCS Services
- Confier la mission DECI au cabinet BATISAFE Strasbourg
- Autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

3) Réforme publicité des actes

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune (soit par affichage; soit par publication sur papier ; - soit par publication sous forme électronique). Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

067-246702803-20220603-1-DE
067-246702803-20220603-1-DE
Date de réception préfecture : 17/06/2022

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Maisongoutte afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés, le maire propose au Conseil Municipal de maintenir la publicité par affichage (panneaux d'affichage devant la mairie).

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

4) Passage en M57

En application de l'article 106 III de la loi 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales peuvent par délibération de l'assemblée délibérante choisir d'adopter les règles budgétaires et comptables M57.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée et la plus complète résulte d'une concertation entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux,

La M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités au 01 janvier 2024.

Vu le référentiel comptable M57,

Vu l'avis favorable du comptable en date du 6 mai 2022,

Après avoir entendu le rapport de présentation du Maire,

Après en avoir délibéré ;

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée, sans les obligations réglementaires de la M57 développée propre aux collectivités de plus de 3500 habitants au 01 janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature M14 actuellement appliquée par la commune de Maisongoutte.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5) Bilan d'activité des Commissions

Ce point était prévu à l'ordre du jour du dernier Conseil Municipal mais en raison de l'absence de certains Présidents de Commissions, le point a été reporté à ce conseil municipal.

Commission Cadre de vie :

- création d'une balade ludique à Maisongoutte en lien avec l'Office de Tourisme et Rando Land. Un projet de géocaching également en cours.
- Mise en place des panneaux pédagogique TVB. Prochain copil le 06/07 à 20h à Maisongoutte.
- Fleurissement : bilan du dernier concours et lancement du concours 2022 à partir de la mi-juin. A noter pour la remise des prix que l'ensemble des participants sont invités et plus seulement les primés.
- Projet d'organisation d'un concert avec la Honel's band à finaliser pour septembre
- Atelier brico déco : un grand merci à l'équipe qui s'est beaucoup investi notamment pour les décorations de Noël et Pâques. L'atelier compte une dizaine de participant. Marlène MACKAW souhaite également participer aux ateliers.

Commissions Voirie :

- Travaux 2021 : réfection des rues (Tisserands, chemin creux et moulin)
- Projet 2022 : place de retournement rue des étangs et réfection du chemin rue de la ferme
- Fontaines : réparation et remise en route de fontaines (Wagenbach, Engelsbach et Meisterbrunnen)

Commission bâtiments :

- Local Otzenbach : projet de vente du bâtiment (2 agences immobilières ont été sollicités pour faire une estimation du bien).
- Logement 51 rue wagenbach : installation de volants roulants en 2021. La commission va également étudier le devenir de ce logement et du bâtiment de l'école.
- Eglise : réparation de l'horloge. Etude charpente pour pose panneau de protection.
- Foyer : réparation de l'aérotherm

6) Demande de subvention école de Steige

Par mail en date du 27 avril, la Directrice de l'école de Steige sollicite une subvention pour une sortie scolaire au zoo de Mulhouse. Le coût de revient de cette activité s'élève à 877 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 7€ par élèves de Maisongoutte (17 enfants), soit un total de 119 €

7) Permanences électorales 12 et 19 juin

	Elections législatives 12/06/2022	Elections législatives 19/06/2022
8h - 10h	Yves HOOG Virginie BRIOT	Xavier STOEFFLER Sylvie GUNDER
10h - 12h	Xavier STOEFFLER Alain ROESER	Bernard WOLFF Anne SCHILDKNECHT
12h - 14h	Monique GUTHMANN Christian HAESSLER	Christian VEST Éric HUBRECHT
14h - 16h	Bernard WOLFF Marlène MACKAW	Monique GUTHMANN Marie FELIX
16h - 18h	Gilles ZIMMERMANN Sylvie GUNDER	Christian HAESSLER Virginie BRIOT

8) Projet trame verte et bleue phase 4

Le Maire présente le dernier compte rendu du copil TVB qui s'est déroulé le 12 mai dernier à Albé. Il rappelle qu'une journée des élus sera organisée en septembre (date à définir) afin de visiter ce qui se fait dans d'autres communes. Le Maire présente également les actions en cours dans le cadre du projet Trame Verte et Bleue visant à renforcer la continuité des déplacements de la faune et la flore sauvage en milieux naturels et aquatiques.

Un nouvel Appel à Projet Trame Verte et Bleue Autour du Champ du Feu sera proposé en septembre 2022, qui permettra de poursuivre et amplifier les actions déjà engagées par la commune et ce dans un cadre plus large de communes participantes.

Le Conseil Municipal approuve à 14 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstentions, cette participation et autorise le Maire à engager les démarches et à signer tous documents dans ce sens, qui permettraient notamment à des particuliers de bénéficier de subventions.

Le Conseil sollicite la chargée de mission TVB Gaëlle Imbert pour contribuer à concevoir et à rédiger le projet communal autour de cette nouvelle étape en faveur de la biodiversité.

9) Révision RIFSEEP des agents

Par délibération en date du 25 janvier 2019, la Collectivité a instauré le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et l'engagement professionnel) pour ces agents. Le RIFSEEP reprend l'ensemble des primes versées aux agents.

Le Maire propose au Conseil Municipal de revoir la part RIFSEEP relative à la part prime de vacances fixée par délibération du 05/03/2010 pour un montant de 200 € pour un agent à temps plein proratisée en fonction du temps de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de revaloriser le montant de la prime de vacances à 250 € pour un temps plein proratisé en fonction du temps de travail, à 14 Voix pour, 0 Voix contre, 0 Abstentions.
- d'autoriser le Maire à modifier les arrêtés individuels en ce sens

10) Divers

- Demande terrain de foot
- Formation archivage au mois de juillet
- Arrosage des fleurs pendant les congés de l'employé communal
- Kermesse de l'école le 18/06 au stade

